

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UP)

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

	Document de travail	Dates
	Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
	Rapport provisoire	26/12/2019
X	Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siègè : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siègè : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	11
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	11
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	12
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	13
7.1.	Examen de l'exécution financière.....	13
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés	13
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	13
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	13
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	14
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	17
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	18
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	19
IX.	ANNEXES	20

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Université de Parakou (UP).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport, intégrant les commentaires de l'autorité contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2016 - 2017
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH-
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de l'Université de Parakou (UP) au titre des exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	0	-
	Marchés de la population mère	9	227 565 746
	%	0%	0%
2017	Marchés audités	4	9 244 480
	Marchés de la population mère	10	51 368 996
	%	40%	18%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

Pour cet exercice, aucun marché n'a été communiqué à l'équipe d'auditeur.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Université de Parakou (UP) au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	Demande de Cotation	4	3	0	0	1
	Total général	4	3	0	0	1
	%	100%	75%	0%	0%	25%

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Université de Parakou (UP) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par l'UP, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèces, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	DEMANDE DE COTATION	227 565 746	9	227 565 746	9	100%	100%
	SOUS TOTAL	227 565 746	9	227 565 746	9	100%	100%
2017	DEMANDE DE COTATION	51 368 996	10	51 368 996	10	100%	100%
	SOUS TOTAL	51 368 996	10	51 368 996	10	100%	100%

Commentaire :

- Gestion 2016 et 2017

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés par l'autorité contractante, le consultant a retenu la totalité de ces marchés pour les deux exercices audités. Il s'agit des marchés passés exclusivement par demande de cotation.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	68 697 400	2	68 697 400	2	100%	100%
	Services	7 670 000	4	7 670 000	4	100%	100%
	Travaux	151 198 346	3	151 198 346	3	100%	100%
	Sous total	227 565 746	9	227 565 746	9	100%	100%
2017	Fournitures	1 944 000	2	1 944 000	2	100%	100%
	Prestations intellectuelles	7 080 000	1	7 080 000	1	100%	100%
	Services	42 344 996	7	42 344 996	7	100%	100%
	Sous total	51 368 996	10	51 368 996	10	100%	100%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus trois types de marchés (fournitures, services et travaux). Les marchés de services sont les plus courants en volume (44%) dans la population primaire, tandis qu'en valeur, les marchés de travaux sont les plus représentés (66.44%). Cette tendance est aussi observée dans l'échantillon.

➤ **Gestion 2017**

Tout comme la population mère, l'échantillon est composé en majorité tant en valeur (82.43%) qu'en volume (70%), des marchés de services.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

- **Gestion 2016**

N° D'ordre	Objet du marché	Date	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant TTC	Type de marché
1	Travaux de construction du bâtiment administratif de type RDC de l'ENATSE	28/12/2016	contrat n°517-2016/R-UP/SG/D-ENATSE	ALLIGBE Services	DC	69 438 406	Travaux
2	Travaux de prolongement de pavage de la chaussée principale vers la résidence Mohamed VI	26/05/2016	contrat n°031-2016/R-UP/SG/SCB/AC	Entreprise KOGNOSA	DC	14 918 445	Travaux
3	Travaux de construction du centre d'impression et de publication de l'UP	04/04/2016	contrat n°162-2016/R-UP/SG/AC/CCMP/SMM/SCB/SAF/SA	Entreprise FAINOS	DC	66 841 495	Travaux
4	Fourniture et livraison du matériel roulant Mini bus de 30 places "JAK HK 6738K" au profit de l'UP	30/09/2016	contrat n°402-2016/R-UP/SG/AC/SCB/SMM/CCMP/SAF/SA	DELTA MOTORS SARL	DC	26 896 000	Fournitures
5	Acquisition, installation et la mise en service des équipements d'imprimerie au profit de l'UP	25/10/2016	contrat n°431-2016/R-UP/SG/AC/SCB/SMM/CCMP/SAF/SA	AFRO LABEL SARL	DC	41 801 400	Fournitures
6	Prestation de service relatif au gardiennage et à la surveillance des biens meubles et immeubles et des personnes de l'UP	19/02/2016	contrat n°103-2016/R-UP/SG/ACCCMP/SACV/SCB/SAF/SA	Société POLYSON Multi Services	DC	1 357 000	Services
7	Entretien et nettoyage des infrastructures pédagogiques de l'UP	19/02/2016	contrat n°101-2016/R-UP/SG/ACCCMP/SACV/SCB/SAF/SA	Société VMS	DC	1 298 000	Services
8	Entretien et nettoyage des infrastructures administratives de l'UP	19/02/2016	02-2016/R-UP/SG/AC/CCMP/SACV/S	MATEC Ltd	DC	1 475 000	Services
9	Formation du personnel comptable de l'UP sur la comptabilité informatisée PERFECTO avec configuration du système d'information de gestion	19/02/2016	contrat n°100-2016/R-UP/SG/AC/SCB/CCMP/SAF/SA	Cabinet H. C. Services	DC	3 540 000	Services
TOTAL						227 565 746	

- **Gestion 2017**

N° D'ordre	Objet du marché	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (CFA HT)	Type de marché
1	Prestation de service de gardiennage, de surveillance des biens meuble et immeuble à l'UP	30/03/2017	contrat n°017-2017/R-UP/PRMP	Groupe SL Sécurité Privée	DC	17 641 000	Services
2	Entretien et de nettoyage des salles de cours et amphithéâtre de l'UP	24/05/2017	contrat n°031-2017/R-UP/PRMP	ETS VIAKING Multi services	DC	1 600 780	Services
3	Marché d'entretien et de nettoyage des Bâtiments administratifs (bureaux) de l'UP	23/05/2017	contrat n°030-2017/R-UP/PRMP	Société ESPEMMA SARL	DC	1 785 000	Services
4	Marché d'entretien et de nettoyage des salles de cours et des bureaux de l'IFSTIO	25/08/2017	contrat n°072-2017/R-UP/PRMP	Société ESPEMMA SARL	DC	4 094 600	Services
5	Marché de transport et de livraison de courriers entre l'UP et la Poste du Bénin	18/09/2017	contrat n°074-2017/R-UP/PRMP	La Poste du Bénin	DC	349 193	Services
6	Marché de fourniture de journaux entre l'UP et "la Nation"	13/07/2017	contrat n°048-2017/R-UP/PRMP	ETS ONIP	DC	1 744 000	Fournitures
7	Marché de fourniture de journaux entre l'UP et " le Matinal"	13/07/2017	contrat n°047-2017/R-UP/PRMP	Matinal Communication	DC	200 000	Fournitures
8	Marché relatif à l'entretien et la réparation des véhicules du Restorat	05/09/2017	contrat n°2197-2017/R-UP/PRMP	Garage Le Bon Samaritain	DC	15 222 000	Services
9	Renforcement de capacité du personnel ATS	28/08/2017	contrat n°073-2017/R-UP/PRMP	Cabinet AFRIX POPULIS Sarl	DC	7 080 000	Prestations intellectuelles
10	Entretien et réparation du véhicule EDSAE	30/10/2017	contrat n°098-2017/UP/EDSAE/D	Garage Le Bon Samaritain	DC	1 652 423	Services
TOTAL						51 368 996	

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Aucun marché n'a été communiqué aux auditeurs. Selon le point focal, cela est dû au fait qu'en 2016, il n'existait pas de secrétariat PRMP.

➤ **Gestion 2017**

Sur les dix (10) marchés échantillonnés, quatre (04) ont été communiqués aux auditeurs. Ils ont été passés au terme de quatre (04) procédures distinctes comme le montre la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DEMANDE DE COTATION	4	4
Total général		4	4

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	KO					Au titre de l'exercice 2016, c'est la cellule de contrôle qui conduisait les opérations de passation
5		C5	OK					RAS
6		C6	KO					Le système d'archivage est défaillant. Au titre de l'exercice 2016, aucun marché n'a été communiqué aux auditeurs
7		C7	KO					Indisponibilité d'un local approprié pour l'archivage
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. **CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION**

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces, nous ne sommes pas en mesure, d'estimer le taux d'exhaustivité.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour l'exercice budgétaire 2017, un Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP. Ledit plan est conforme au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces manquantes, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le délai moyen de passation au niveau de l'autorité contractante.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, les prix proposés pour les marchés de demande de cotation passés en revue sont compétitifs et conformes au répertoire des prix de référence 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

- Gestion 2017

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

1. Marché N° 030-2017/R-UP/PRMP relatif à l'entretien et nettoyage des locaux servant de bureaux administratifs au profit de l'Université de Parakou, attribué à Espemma Sarl, approuvé le 23/05/2017 pour un montant TTC de 17.850.00 FCFA, source de financement : Budget Autonome.
2. Marché N°031-2017/R-UP/PRMP relatif à l'entretien et nettoyage des salles de cours et amphithéâtres au profit de l'université de Parakou, attribué à VMS, pour un montant TTC de 1.600.668 FCFA, source de financement : Budget Autonome

3. Marché N° 072-2017/R-UP/PRMP relatif à l'entretien et nettoyage des locaux servant de bureaux, de salles de cours de l'IFSIO/UP, attribué à ESPEMMA Sarl, pour un montant TTC de 4.094.600 FCFA, source de financement : Budget Autonome.

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés :

- Rapport de validation de l'organe de contrôle

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des trois (3) marchés sont régulières.

4. Marché N° 017-2017/R-UP/PRMP relatif à la prestation de service de gardiennage, de surveillance des biens meubles et immeubles à l'Université de Parakou, attribué à Groupe SL Sécurité, pour un montant TTC de 17.641.000 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Dossier de demande de cotation ;
- PV d'attribution provisoire ;
- ANO de l'organe de contrôle ;
- L'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Contrat.

Les points forts (forces) relevés :

- Néant

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces justificatives, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la procédure d'attribution du présent marché.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen de l'exécution financière

L'audit de l'exécution financière des marchés passés par l'Université de Parakou, n'appelle de notre part aucune observation.

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés

Au titre de l'année 2017, Il ressort du rapport annuel d'activités de la PRMP de l'Université de Parakou que 42 activités sur les quatre-vingt-sept (87) prévues au plan de passation des MP de l'UP ont été exécutées ; soit un taux de réalisation d'environ 40%.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,86		

Conclusion : Le niveau de performance est égal à 0.86

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur .

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2017

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c)=(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	10	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	10	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	4	2	50%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu les ANO de l'organe de contrôle
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	10	4	2	50%	Indisponibilité de l'ANO sur le PV d'attribution provisoire	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	4	4	100%	l'attribution provisoire n'a pas publiée	
12	Signature du contrat	10	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)					16,67%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 16,67%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2017

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) = (b/a) * 100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
MOYENNE					0,00%		

Conclusion : L'audit de l'exécution financière des marchés audités au cours de l'exercice 2017 n'appelle de notre part aucune observation particulière.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Université de Parakou	AHOUMENOU Fabrice	AC- UP
2		KOGUI BIO Virginie	Point Focal / UP
3		ALIDOU A. Kader	Point Focal / UP

ANNEXE 2 : PV de RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'Autorité Contractante : Université de Parakou

Date de tenue de la séance de restitution : 25 Novembre 2019

Heure de démarrage : 12 h45 mn

Heure de fin : 13h20 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Les actes de nominations des membres des organes de passation (PRMP ; CPMP) au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 ;
- L'acte de nomination des membres de la CCMP et du chef CCMP au titre de la gestion budgétaire 2017 ;
- Le rapport annuel d'activité de la CCMP au titre de la gestion 2017 ;
- Les rapports annuels d'activités de la PRMP au titre des gestions 2016 et 2017 ;
- Les plans de passation 2016 et 2017 ;

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Le rapport annuel d'activités de la CCMP au titre de la gestion 2016

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Organes	Actes
PRMP	Arrêté Rectoral N° 2016-3/22 /UP/ R/ SG/ AC/SA du 28/12/2016 portant nomination de la PRMP de l'Université de Parakou.
CPMP	Arrêté Rectoral N° 2013-063/ R-UP/ SG/ AC/SA du 13/02/2013 portant nomination des membres de la CPMP de l'Université de Parakou.

1

Jay 8

B2C SARL

CCMP	Arrêté Rectoral N° 2013-089/ R-UP/ SG/ AC/SA du 13/02/2013 portant nomination des membres de la CCMP de l'Université de Parakou / Arrêté Rectoral N° 09/ 5 / R-UP/ SG/ AC/SA du 15/04/2016 portant nomination du chef de la CPMP de l'Université de Parakou / Arrêté Rectoral N° 2015-2293- UP/ R/ SG/ AC/SA du 08/10/2015 portant remembrement de la CCMP de l'Université de Parakou
------	---

- ✓ Diverses formations reçues de l'ARMP.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Indisponibilité d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces relatives aux marchés publics ;
- ✓ Inexistence d'un local approprié pour l'archivage des dossiers relatifs aux marchés publics ;
- ✓ Mauvais état de l'archivage.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de neuf (9) marchés pour une valeur totale de Deux cent vingt-sept millions cinq soixante-cinq mille sept cent quarante-six (227.565.746) FCFA pour l'exercice 2016, et un volume de dix (10) marchés pour une valeur totale de cinquante et un millions trois cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize (51.368.996) FCFA pour l'exercice 2017.

Au titre de l'exercice 2016, aucun marché n'a été communiqué aux auditeurs. Selon le point focal, cela est dû au fait qu'en 2016, il n'existait pas de secrétariat PRMP.

Sur les dix (10) marchés échantillonnés, quatre (04) ont été communiqués aux auditeurs. Sur les quatre (04) marchés audités, nous n'avons pu formuler d'opinions sur deux (02) marchés. Ceci repose la question de l'épineux problème de l'archivage.

3.3. Sur les plaintes

Selon le point focal, un marché a fait l'objet de plainte. Il s'agit du marché relatif à la construction de l'extension à un niveau de la bibliothèque de l'Université de Parakou.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés sont exécutés dans le délai contractuel. Cependant, les paiements ne sont effectués dans le délai requis par l'autorité contractante.

3.5. Divers

Les différentes autorités de l'AC présentes à la séance de restitution ont expliqué que l'indisponibilité des pièces est due au fait qu'il n'existait pas de secrétariat PRMP en 2016 et que tous les dossiers

2

Tou 8

BEC SARL

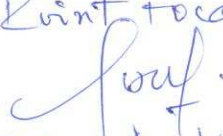
étaient gérés par la Cellule de contrôle. Toutefois, elles ont pris l'engagement de poursuivre les recherches afin de mettre à la disposition de l'équipe d'audit d'autres pièces complémentaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13h20min.

Fait à Parakou, le 25 Novembre 2019

Pour Bec Sarl
Chef de mission

Tanguy MAFTON

Pour l'autorité contractante
Eint focal

Abdou A-Kader

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Université de Parakou

25 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON G. H. Tanguy	chef de mission / cabinet BEC SARL	96 00 31 77 bec-49@yahoo.fr	
2	AHOUMENDOU Fabrice S.	AC-UP	97 67 93 38 95 067 942 faboumenc@yahoofr	
3	ABOUTO V. Francis	Auditeur BEC Sarl	66 76 31 12 bec-sep@yahoo.fr	
4	KOGUI Bio Nourguie	Point Focal UP	91 45 52 40 vurguie.kogui@gmail.com	
5	AEDOU A Kadar	Point Focal UP	92 58 38 82 99 58 77 37 aedou.kadarabidou@yahoo.fr	
6	YATCHE Aminou	Auditeur BEC Sarl	64 06 85 77 aminouyatche99@gmail.com	
7				